

MODALITÉS DES ÉPREUVES CERTIFICATIVES

TFP5 Entraîneur de handball

➤ BC1 : ANALYSER la performance au service de l'activité handball

Pour valider le bloc de compétences, le candidat devra suivre 1 épreuve d'évaluation : Production par le candidat, d'un dossier d'analyse de sa pratique de 20 à 30 pages, suivi d'une présentation au jury, de ce dossier à l'oral et d'un entretien avec le jury d'épreuve.

L'épreuve sera d'une durée de 50 minutes maximum :

Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :

- Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve (date de restitution déterminée par le coordonnateur pédagogique de la formation), son dossier.
- Le jour de la soutenance, le candidat participe à une épreuve orale de 50 minutes avec le jury d'épreuve, sur le déroulé suivant :
- Il présente pendant 20 minutes maximum une analyse de son activité en démontrant sa capacité à utiliser les outils d'analyse pour évaluer les performances. Sa démarche d'explicitation sera évaluée dans plusieurs dimensions (physique, mentale, technicotactique). Il aura à démontrer l'utilité des outils utilisés pour évaluer et analyser les performances du joueur/de l'équipe, et devra en analyser les effets produits.
- A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

Conditions de réussite de l'épreuve :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences. En cas de non-transmission du dossier dans le délai imparti définit par le coordonnateur pédagogique, le candidat ne pourra se présenter à la soutenance orale. Le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage).







> BC2 : ENTRAINER un groupe de joueurs évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur

Pour valider le bloc de compétences, le candidat devra valider les 2 modalités suivantes :

MODALITE 2A: production d'un dossier et participation à un entretien avec 2 évaluateurs

Préreguis de l'épreuve :

- Le candidat devra produire un dossier à transmettre à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de L'épreuve, portant sur :
- Sa démarche d'entrainement faisant apparaître notamment les démarches/actions relatifs à la prévention des violences auprès de son groupe de joueurs
- Une analyse de match

Ce dossier sera support de l'entretien qui permettra de vérifier l'acquisition des compétences.

<u>Déroulement de l'épreuve</u> (initiale et rattrapage) :

- Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante :
- Une soutenance du dossier au moyen d'un support de son choix d'une durée de 20mn maximum. Le candidat devra s'appuyer sur des séquences vidéo permettant de justifier les propos du dossier
- Un entretien avec le jury d'une durée de 30 maximum.

Conditions de réussite de l'épreuve :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences. En cas de non-présentation du candidat à l'épreuve en structure, le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage)

➤ MODALITE 2B : Mise en place d'une réunion technique avec les joueurs suivie d'une séance animée avec le groupe et participation à un entretien avec 2 évaluateurs

Prérequis de l'épreuve :

• Le candidat devra transmettre aux 2 évaluateurs, le jour de l'épreuve, le support écrit de sa séance d'entrainement

<u>Déroulement de l'épreuve</u> (initiale et rattrapage)

- Le jour de l'épreuve, le candidat :
- Anime une réunion technique avec son équipe d'une durée maximale de 20mn. Cette réunion technique devra permettre, au moyen de séquences vidéo :
- D'effectuer un retour sur un match passé (débriefing)
- D'identifier la problématique à travailler à l'entrainement (liée à l'analyse du match cité cidessus)







- Anime une séance avec le groupe permettant de répondre à la problématique identifiée lors de la réunion technique (durée de 1h15 à 1h30 maximum) Participe à un entretien avec les 2 évaluateurs portant sur la mise en place de la réunion technique et l'entrainement proposé. (Durée de 30 à 40 mn maximum)

Conditions de réussite de l'épreuve :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences. En cas de non-présentation du candidat à l'épreuve en structure, le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage)

La réussite aux deux modalités est nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

En cas d'échec à l'épreuve initiale d'une des 2 modalités du bloc (2A ou 2B), le candidat gardera le bénéfice de celle validée lors de l'épreuve de rattrapage. En cas d'échec lors de l'épreuve de rattrapage et donc de non-validation du bloc de compétences, il devra repasser les deux modalités lors d'une nouvelle session de formation.

➤ BC3 : COORDONNER un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure

Pour valider le bloc de compétences, le candidat devra suivre 1 épreuve d'évaluation : Production par le candidat, d'un dossier de 30 pages maximum portant sur la conception et mise en œuvre d'un projet technique et/ou sportif de club, suivie d'une soutenance du même dossier à l'oral et accompagnée d'un entretien avec un jury d'épreuve.

L'épreuve orale sera d'une durée de 50 minutes maximum :

<u>Déroulement de l'épreuve</u> (initiale et rattrapage) :

- Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve (date de restitution déterminée par le coordonnateur pédagogique de la formation), son dossier.
- Le jour de la soutenance, le candidat participe à une épreuve orale de 50 minutes avec le jury d'épreuve, sur le déroulé suivant :
- Il présente pendant 20 minutes maximum sa capacité à concevoir et mettre en œuvre le projet proposé, ainsi qu'à coordonner l'ensemble des actions du projet
- A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

Conditions de réussite de l'épreuve :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences. En cas de non-transmission du dossier dans le délai imparti définit par le coordonnateur pédagogique, le candidat ne pourra se présenter à la soutenance orale. Le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage)



